

## VILLE D'ERSTEIN

### CONSEIL MUNICIPAL PROCES - VERBAL

#### Séance ordinaire du 20 juin 2011

**Étaient présents** : Mmes et MM.

WILLER Jean-Marc, Maire – DRESSLER Marc – HERBETH Dominique - FUHRO Raymond - HEYM Martine - DINTRICH Benoît - UTZ Claudine – SPIELBERGER Denis – ALIZON Colette – SEHMANN Bernard – FUCHS Marie-Odile – ANDRES Liliane – DUBOIS Simone - SCOTTO DI CARLO Catherine - HEITZ Joseph - ECREPONT Anne – BOULEY Olivier – MICHON Sandra – DA SILVA Nathalie – KAUFFEISEN Frank – ISSENHUTH Matthieu - WETTERER Jérémy- SAETTEL François – WOLFF Muriel – KIEFER Patrick – OERTHEL Thierry - DI MICCO Alexandra,

**Étaient excusés** : Mmes

KAPPLER Murielle - WAGNER Simone, avec procuration de vote.

**Étaient encore présents** : MM.

EPHRITIKHINE Nathalie, Directrice Générale des Services,  
POTIER Jean-François, Trésorier Principal,  
HECKMANN François, Responsable du service Administration Générale,  
REYNARD Lionel, Responsable du service Budgets – Finances,

-----

A l'ouverture de la séance à 20 heures, 2 Conseillers municipaux sont excusés dont 2 avec procuration de vote.

Le Maire salue les Conseillers municipaux, le public présent, Mme Nathalie EPHRITIKHINE, Directrice Générale des Services, M. Jean-François POTIER, Trésorier Principal, M. Lionel REYNARD, responsable du service Finances – Budget, et M. François HECKMANN, responsable du service Administration Générale, désigné en qualité de secrétaire de séance, ainsi que le représentant des Dernières Nouvelles d'Alsace.

Dans ce cadre, le Maire soumet le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2011 à l'approbation du Conseil municipal, lequel, en l'absence d'interventions écrites préalables ou orales, est adopté à l'unanimité.

En préambule à la séance, le Maire informe les conseillers municipaux du retrait des points suivants de l'ordre du jour :

2.1. ZAC de la Filature - Terrain "délaissé" de l'aménagement de l'IFSI

Projet d'acquisition de la SERS >>> l'Avis du Domaine, sollicité le 9 juin 2011 dans le cadre d'une délivrance réglementaire de 30 jours n'a pas été réceptionné par la Ville. La présentation du dossier est ajournée à la prochaine séance du Conseil municipal.

3.3. Travaux d'aménagement de la Médiathèque

Décompte du marché du lot 6 "Menuiserie métallique – serrurerie"

Remise de pénalités de retard >>> le décompte doit être affiné en liaison avec les services de la Trésorerie Principale d'Erstein, le cas échéant étendu à d'autres lots susceptibles d'être concernés. Les éléments d'information seront apportés lors d'une prochaine réunion de la commission Administration et Moyens Généraux.

**Schéma départemental de coopération intercommunale**

En complément par ailleurs aux éléments d'information apportés en séance du 18 mai 2011, le Maire rappelle qu'en application des dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, un schéma de coopération intercommunale a été élaboré par le représentant de l'Etat dans le département et présenté le 5 mai 2011 à la commission de coopération intercommunale, - CDCI, lors de sa séance d'installation. Conformément aux dispositions de la loi, ce projet a été adressé en date du 13 mai 2011, pour avis, aux Conseils municipaux des communes et organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Les communes disposent d'un délai de 3 mois comptés en jours francs pour émettre un avis sur la présentation proposée par le Préfet, savoir, pour Erstein, avant le 13 août 2011, sous la forme d'une délibération du Conseil municipal visant le dispositif. A défaut, l'avis sera réputé favorable.

Le dossier communiqué à la Ville et aux communes intéressées sous la forme d'un CDROM diffusé à l'ensemble des Conseillers municipaux, devra faire l'objet d'un examen par l'ensemble des élus de la Communautés de communes du Pays d'Erstein, de la Communauté de communes du Rhin et de la Communauté de communes de Benfeld, lors d'une réunion organisée à Erstein le 27 juin 2011. Aucune fusion n'est prévue pour la CC du Pays d'Erstein mais le bassin de vie des trois communautés est concerné et le projet comprend la réduction et la rationalisation du nombre de syndicats à vocation d'aménagement, de gestion et d'entretien de cours d'eau notamment.

L'issue de cette réflexion sera présentée au Conseil municipal lors d'une séance de l'assemblée qui sera convoquée le 11 juillet 2011, en cas de besoin précédée d'une session des commissions réunies du Conseil municipal d'Erstein.

A l'issue de la période de consultation, les avis recueillis seront remis à la CDCI du Bas-Rhin qui disposera d'un délai de 4 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve d'une approbation à la majorité des 2/3 de ses membres. Le schéma devra être arrêté au plus tard pour le 31 décembre 2011.

#####

**Point 1.1. de l'ordre du jour :**

**Comptes administratifs 2010 de la Ville**  
**Budget principal et annexes de la ZAC "Europe" et de la zone industrielle de Krafft**

**Le Conseil,**

**VU** le compte administratif du budget principal de la Ville, des budgets annexes de la ZAC « Europe » et de la zone industrielle de Krafft et le compte de gestion présentés pour l'exercice 2010 ;

**VU** la délibération n°9.1. du Conseil municipal du 23 juin 2010 relative à l'affectation des résultats 2009 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

**VU** les dispositions de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,  
**APRES** avoir entendu les exposés du Maire, de l'Adjointe Colette ALIZON sur les conditions d'exécution des budgets considérés de l'exercice 2010 ;

**SUR** la proposition de la commission Budget et Gestion Financière et de la Commission Administration et Moyens Généraux ;

**APRES** en avoir délibéré,

**décide**

sous la présidence de Monsieur Bernard SEHMANN, Conseiller Municipal, en l'absence du Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

- d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

Recettes de fonctionnement :	15.693.987,60 €
Dépenses de fonctionnement :	11.992.550,68 €

**INVESTISSEMENT :**

Recettes d'investissement :	8.552.058,41 €
Dépenses d'investissement :	9.953.746,65 €

**RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT :**

* Report de l'excédent de fonctionnement 2009:	2.120.998,42 €
* Résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 :	<u>3.701.436,92 €</u>
Résultat global de fonctionnement :	<b>5.822.435,34 €</b>

- d'approuver les comptes administratifs des budgets annexes de la ZAC « Europe » et de la zone industrielle de Krafft,

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles réalisées au cours de l'exercice 2010, dont les tableaux récapitulatifs sont annexés au compte administratif,

- de prendre acte de l'état récapitulatif des actions de formations des élus menées au cours de l'exercice 2010, réglementairement annexé au compte administratif au titre de la loi précitée du 27 février 2002,

- de donner décharge au Maire ordonnateur.

**Adopté à l'unanimité de 28 voix en l'absence du Maire**

Point 1.2. de l'ordre du jour :

**Comptes administratifs 2010 de la Ville - Budget principal et annexes**  
**Approbation des comptes de gestion**

**Le Conseil,**

**SUR** la proposition de la commission Budget et Gestion Financière et de la Commission Administration et Moyens Généraux ;

**APRES** s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**STATUANT** sur l'exécution du budget principal 2010 de la Ville et des budgets annexes de la ZAC « Europe » et de la zone industrielle de Krafft en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**déclare**

que les comptes de gestion susmentionnés dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserves de sa part et les approuve en l'état.

**Adopté à l'unanimité**

Point 1.3. de l'ordre du jour :

**Comptes administratifs 2010 de la Ville**  
**Budgets principal de la Ville et annexes de la ZAC « Europe » et de la zone industrielle de Krafft**  
**Affectation et reprise des résultats**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire et de l'Adjointe Colette ALIZON,  
**STATUANT** sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget principal de la Ville et la reprise des budgets annexes de la ZAC « Europe » et de la zone industrielle de Krafft,

**VU** la délibération n°1.1. de la séance,

**SUR** la proposition de la commission Budget et Gestion Financière et de la Commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

d'affecter les résultats de l'exercice 2010 comme suit :

**1. Budget principal :**

Solde de fonctionnement à affecter :	5.822.435,34 €
- <u>Affectation</u> en réserves -compte 1068 (recettes) :	<b>3.489.164,66 €</b>
<b>Dont :</b>	
- <i>Couverture du report du déficit d'investissement inscrit au 001 :</i>	2.559.949,66 €
- Dotation complémentaire :	929.215,00 €
- <u>Affectation</u> du solde de fonct. au compte 002 (excédent) :	<b>2.333.270,68 €</b>

**2. Budget annexe de la ZAC « Europe » :**

- Report de l'excédent de fonct. en recettes - ligne 002 :	1.957.046,56 €
- Report du déficit d'invest. en dépense - ligne 001 :	- 2.542.521,10 €

**3. Budget annexe de la Zone industrielle de Krafft :**

- Report de l'excédent de fonct. en recettes - ligne 002 :	464.034,64 €
- Report du déficit d'invest. en dépense - ligne 001 :	- 1.460.871,99 €

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 2.1. de l'ordre du jour :**

**Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs :**

- **Création d'un emploi de vacataire**
- **Création d'un emploi fonctionnel de Directeur des services techniques**
- **Transformation de 2 postes permanents**

**Monsieur BOULEY** expose les propositions de modification ci-après détaillées à apporter au tableau des effectifs des agents communaux dans le cadre du traitement des événements suivants :

1. Embauche du disc-jockey chargé de l'animation musicale pour la soirée du 13 juillet 2011,
2. Remplacement du responsable des Services techniques,
3. Tableau d'avancement statutaire 2011.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Conseiller Olivier BOULEY,  
**VU** l'avis favorable du Comité technique paritaire du 20 juin 2011,  
**SUR** la proposition de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- de procéder aux suppressions et créations de postes ci-après détaillées et de modifier en conséquence le tableau des effectifs des agents communaux :

**1 → Création d'un emploi de vacataire**

- Emploi temporaire de disc-jockey chargé de l'animation musicale lors de la soirée du 13 juillet 2011 organisée par la Ville d'Erstein,

**2 → Création d'un emploi fonctionnel de Directeur des services techniques**

- Poste redéfini en conformité avec les dispositions applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 permettant la création d'un tel emploi dans les communes de plus de 10.000 habitants.

**3 → Transformation de 2 postes permanents**

- Effet au 1<sup>er</sup> juillet 2011 - Avancements d'agents permanents proposés pour une promotion statutaire sur avis favorables rendus par la commission administrative paritaire du 8 mars 2011 :

<b>Poste actuel</b>	<b>Nouveau poste</b>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe
Gardien de police	Brigadier

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 3.1. de l'ordre du jour :**

**Remplacement d'une fenêtre aux archives municipales**  
**Autorisation de dépôt de déclaration d'urbanisme à délivrer au Maire**

**L'Adjoint DRESSLER** expose qu'afin de réduire la chaleur et de mieux le ventiler, la Ville désire remplacer une fenêtre fixe du bureau de l'archiviste, installé dans l'immeuble 2-4, quai du Sable, par une fenêtre à double battants avec une allège fixe. D'un coût estimé à 2.500 € TTC, le projet a rencontré l'accord de l'assemblée générale des copropriétaires de l'immeuble.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le Conseil municipal doit autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à déposer et à signer au nom de la Ville d'Erstein les demandes et autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ses projets de constructions et d'aménagements.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Marc DRESSLER,  
**VU** le Code de l'urbanisme, notamment les art. L.422-1 et suivants, R.422-1 et suivants,  
**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,  
**VU** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 de la Ville,  
**SUR** la proposition de la commission Développement Durable, Environnement et Urbanisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

d'engager l'opération détaillée en exposé et d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à déposer et à signer les demandes et autorisations d'urbanisme liées à la ***réalisation des travaux de remplacement d'une fenêtre aux archives municipales***, tel que détaillé en exposé.

**Adopté à l'unanimité**

### Point 3.2. de l'ordre du jour :

#### Communauté israélite d'Erstein

#### Convention de travaux et d'entretien des abords de la synagogue

**Le Maire et l'Adjoint DRESSLER** exposent que la Ville a été saisie par la communauté israélite d'Erstein, propriétaire de la synagogue, du très mauvais état de l'escalier de l'édifice, état d'usure et de dégradation progressive dont il est avéré que l'origine est due à la fréquentation et au passage quotidien depuis de nombreuses années par les usagers notamment de l'école primaire Anne Frank voisine.

La communauté israélite, également propriétaire du terrain d'assise comprenant l'espace sur lequel, avec son accord, la Ville a de longue date aménagé une petite aire de stationnement, sollicite l'intervention de la commune pour procéder à la réfection puis à l'entretien en bon état des marches de cet escalier, à l'instar du parking proche mis gracieusement à la disposition du public.

Il est ainsi proposé de donner une suite favorable à la demande et d'établir avec la communauté israélite une convention de travaux et d'entretien basée sur les engagements suivants :

- la Ville d'Erstein s'engage à réaliser, à ses frais, les travaux de revêtement et de mise en sécurité de l'escalier d'accès et les travaux d'entretien des abords et du parking de la synagogue.
- la Communauté du Culte Israélite s'engage en contrepartie à maintenir le libre accès au public des abords de la synagogue, parking compris, sans limite de durée.

#### **Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire et de l'adjoint Marc DRESSLER,  
**SUR** la proposition de la commission Développement Durable, Environnement et Urbanisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

#### **décide**

- de conclure avec la Communauté israélite d'Erstein une convention de travaux et d'entretien des abords et du parking attenant de la synagogue destinée à formaliser, dans les conditions énoncées ci-dessus, les engagements réciproques relatifs aux accès, occupation gracieuse, travaux de mise en sécurité et revêtement des abords de la propriété cadastrée : **section AO n°42 "rue du Vieux-Marché n°12" de 3,85 ares** ,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Ville,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir sur ces bases ainsi que tout document à caractère réglementaire ou contractuel qui sera nécessaire à la mise en œuvre et à la réalisation des dispositions de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

Point 3.3. de l'ordre du jour :

**Communauté de communes du Pays d'Erstein.**  
**Rapport annuel 2009 sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement.**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjoint Marc DRESSLER,  
**VU** le rapport annuel de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein pour l'exercice 2009, approuvé par le Conseil de Communauté,  
**VU** les articles L 1411-3, L 1411-13 et L 1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** l'examen et avis formulés par la commission Développement Durable, Environnement et Urbanisme,  
**APRES** en avoir débattu,

**prend acte**

du rapport établi pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein par le « Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin » (S.D.E.A.) pour l'exercice 2009, sur la qualité et le prix du service public d'assainissement, ainsi que des pièces réglementaires prescrites,

**dit**

qu'il sera satisfait aux obligations de publication prévues en la matière notamment à travers la mise à disposition du public de ce rapport par affichage à la Mairie.

Point 3.4. de l'ordre du jour :

**Usines municipales - Service Municipal de l'Eau**  
**Rapport annuel sur les prix et la qualité du service de distribution d'eau potable.**  
**Exercice 2009**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Directeur de la régie municipale de l'Eau,  
**VU** les dispositions de l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales issu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 portant application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,  
**APRES** en avoir débattu,

**prend acte**

du rapport établi par la régie municipale de l'eau pour l'exercice 2009 sur les prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable joint à la présente délibération, ainsi que des pièces annexes prescrites par le décret susmentionné ;

**dit**

qu'il sera satisfait aux obligations de publication prévues en la matière notamment à travers la mise à disposition du public de ce rapport par affichage à la Mairie dans les quinze jours suivant la présente séance.

**Adopté.**

#### Point 4.1. de l'ordre du jour :

### Association Erstein Cinéma Convention de mise à disposition et d'animation du cinéma

L'adjointe HEYM expose qu'en accompagnement d'un partenariat de plus de 20 ans avec l'association Erstein cinéma et du soutien de l'activité cinématographique, le Conseil municipal a délibéré en 2010 conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, en faveur du transfert à la Ville d'Erstein de la propriété du bâtiment et des équipements des salles de projection.

Dans ce cadre, à la suite de ce transfert intervenu par convention du 1<sup>er</sup> juin 2011 et conformément aux dispositions législatives en matière de subventions excédant le seuil de 23.000 €, il y a lieu de remplacer également la convention du 20 février 2008 qui lie la ville à l'association, notamment afin de préciser les principes et conditions de la mise à disposition des locaux et ses modalités d'accompagnement financier et de gestion autour des principes suivants en termes d'animation du cinéma :

- ▶ Cadre général
  - Objectifs de la convention
  - Durée de 2 ans
- ▶ Partie I : mise à disposition du cinéma
  - Etendue de la mise à disposition (descriptions des installations)
  - Acquisitions, renouvellement
  - Entretiens-travaux
  - Règles d'utilisations, assurances
- ▶ Partie II : animation du cinéma
  - Conditions d'animation (principes, obligations, publics, communication)
  - Conditions financières d'attribution d'une subvention de la ville à hauteur de 30.000€/an, répartitions des charges,...
  - Compte rendu annuel d'activité
- ▶ Partie III : Dispositions diverses
  - fin de la convention, annexes,...

#### **Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjointe Martine HEYM,

**VU** la délibération n°6.2. du Conseil municipal du 23 juin 2010 relative au transfert de propriété par l'association Erstein Cinéma à la Ville d'Erstein des équipements des salles de projection et du bâtiment et les délibérations antérieures relatives,

**VU** la convention portant transfert de propriété conclue avec l'association Erstein Cinéma le 1<sup>er</sup> juin 2011 en exécution de la délibération précitée,

**VU** la convention de mise à disposition et d'animation du cinéma communiquée aux Conseillers municipaux avant la séance de ce jour,

**CONSIDERANT** la volonté constante du Conseil municipal de soutenir l'activité cinématographique à Erstein, élément culturel important de la cité, au travers de l'association Erstein Cinéma,

**SUR** la proposition de la commission Culture et Préservation du Patrimoine et de la commission Administration et Moyens Généraux,

#### **décide**

- de conclure avec l'association Erstein Cinéma la convention de mise à disposition et d'animation du cinéma d'Erstein annexée à la présente délibération,
- d'inscrire chaque année au budget principal de la Ville le crédit nécessaire à la mise en œuvre de ses dispositions,
- d'autoriser le Maire ou son Adjointe déléguée à signer la convention à intervenir sur ces bases ainsi que tous documents nécessaires, en rapport avec l'exécution de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

#### Point 4.2. de l'ordre du jour :

#### Etappenstall – Vente du mobilier muséographique « Kubik »

L'Adjointe HEYM expose que le nouveau schéma culturel de l'Etappenstall est articulé autour de l'accueil d'expositions itinérantes et artistiques. Les conséquences en sont :

- l'inadaptation du mobilier « Kubik » conçu au service du projet muséal d'expositions semi-permanentes,
- des conditions difficiles de stockage et de conservation (CTL).

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal de vendre ce mobilier « Kubik » en l'état avec le graphisme de l'exposition et par lots en fonction de la typologie de mobilier.

#### **Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjointe Martine HEYM,  
**SUR** la proposition de la commission Culture et Préservation du Patrimoine et de la commission Administration et Moyens Généraux,

#### **décide**

- de procéder à la vente du mobilier « Kubik » de l'Etappenstall, en l'état et par lots en fonction de la typologie de mobilier, selon les modalités suivantes :

- application des tarifs de la colonne « proposition vente », tarification à partir de la valeur d'achat établie par la colonne des prix 2008, déduction faite d'un coefficient de vétusté de 10%/an,
- possibilité de négociation limitée aux prix planchers ci-après détaillés :

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX 2008	PROPOSITION VENTE	PRIX PLANCHER
lot n°1 KUBIKS	62		3 600 €	3 000 €
lot n°2 KUBIK	unité		60 €	idem
lot n°3 panneaux décor	5	15 440,36	3 600 €	3 000 €
lot n°4 panneau décor	unité		750 €	idem
lot n°5 cloisons-bulle	8	7 833,80 €	3 600 €	3 000 €
lot n°6 cloison-bulle	unité		450 €	idem
lot n°7	lots 1, 3 et 5		9 500 €	8 000 €
lot n°8 silhouette	unité		50 €	idem
lot n°9 silhouettes	6	423,38 €	295 €	idem

- de charger le Maire, ou son adjoint délégué, de procéder aux opérations de vente selon les prix et modalités précitées ainsi qu'aux écritures comptables et budgétaires nécessaires à la mise en œuvre des dispositions issues de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 5.1. de l'ordre du jour :**

**Centre nautique Erstein Détente**

**\* Création d'un tarif mensuel à l'espace fitness**

**\* Journées "portes ouvertes" – Entrées gratuites offertes par la Ville**

**L'Adjoint DINTRICH** expose que dans le cadre du projet de développement de l'espace fitness, il est proposé de compléter l'offre tarifaire actuelle par un abonnement mensuel, demandé par les utilisateurs.

La promotion de la structure permettra de lancer la nouvelle saison 2011/2012 afin de capter une nouvelle clientèle. Elle sera accompagnée d'une nouvelle distribution des horaires et d'une campagne de communication appuyée sur un tract promotionnel distribué à grande échelle ainsi que sur deux journées "portes ouvertes" les dimanche 25 septembre et mercredi 28 septembre 2011.

L'objectif vise à permettre aux habitants de venir tester gratuitement l'espace et de découvrir les services proposés à l'occasion de ces journées spécifiques.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer un tarif mensuel de l'espace fitness au sein des tarifs généraux 2011,
- de permettre l'accès gratuit à l'espace fitness durant les deux journées « portes ouvertes ».

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH,  
**SUR** la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- de créer un tarif de **65 Euros par mois** à l'espace fitness fonctionnant au sein du centre nautique Erstein Détente,

- de permettre l'accès gratuit du public à l'espace fitness durant les journées « portes ouvertes » organisées les dimanche 25 septembre et mercredi 28 septembre 2011.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 5.2. de l'ordre du jour :**

**Salle polyvalente Herinstein**

**Vente de chaises aux associations locales – Fixation du prix de vente**

**L'Adjoint DINTRICH** expose que les chaises de la salle polyvalente Herinstein seront intégralement remplacées au cours du second semestre 2011 afin de mettre les installations en conformité avec la réglementation pour les manifestations.

Dans ce cadre, à l'issue de l'élimination des pièces défectueuses et de la définition des besoins internes des services de la Mairie, la commission intéressée propose de mettre en vente la partie restante des chaises aux associations locales.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH,  
**SUR** la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- de procéder à la vente des chaises restant disponibles de la salle Herinstein au bénéfice des associations locales intéressées,
- de fixer le prix de vente de ce mobilier à **1 Euro l'unité**

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 5.3. de l'ordre du jour :**

**Tennis Club d'Erstein**  
**Conclusion d'un contrat de location**

**L'Adjoint DINTRICH** expose qu'en séance du 14 mars 2011, le Conseil municipal a approuvé l'opération d'aménagement d'un terrain de tennis synthétique dans la zone de loisirs. A la suite de la réalisation des travaux au mois de mai 2011, il est proposé de réaliser un contrat de location avec le Tennis club d'Erstein afin de définir les obligations de chaque partie et précisant les conditions dans lesquelles la Ville autorise la location et la mise à disposition de terrain de tennis.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH,  
**VU** la délibération n°1.2. du Conseil municipal du 14 mars 2011,  
**VU** l'accord favorable du Tennis Club d'Erstein sur l'opération considérée,  
**SUR** la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- de conclure avec le Tennis Club d'Erstein un contrat de location du terrain de tennis précité,
- de fixer la durée de ce contrat à 5 ans, assorti d'un loyer mensuel de **318 Euros**,
- d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à signer le contrat de location à intervenir sur ces bases,

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 5.4. de l'ordre du jour :**

**Société de Gymnastique d'Erstein**  
**Équipement immobilier et achat informatique**  
**Attribution de subvention d'investissement**

**L'Adjoint DINTRICH** expose que la Société de Gymnastique d'Erstein a introduit une demande de subvention d'investissement pour les équipements suivants dont les devis et facture présentent un coût total de 4.095,49 € TTC :

- ❖ remplacement de la porte d'entrée principale de la salle de gymnastique à hauteur de 2.980,12 €,
- ❖ acquisition d'un nouvel ordinateur portable d'un coût estimé à 1.115,37 €.

La demande a rencontré un avis favorable des commissions compétentes qui proposent l'attribution de la subvention d'équipement et d'investissement établie en la matière à 15% de cette dépense.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH  
**VU** la demande introduite par la Société de Gymnastique d'Erstein,  
**SUR** la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- d'attribuer à la Société de Gymnastique d'Erstein une subvention de 15% du montant des équipements susmentionnés, soit une aide arrondie à **615 Euros**,
- d'inscrire ce crédit à la décision modificative n°5/2011 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à procéder au versement de cette subvention entre les mains de l'association.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 5.5. de l'ordre du jour :**

**Association Equisports**  
**Travaux de pavage**  
**Attribution de subvention d'investissement**

**L'Adjoint DINTRICH** expose qu'en complément à ses travaux d'amélioration du manège équestre, l'association Equisports a présenté à la Ville un dossier relatif au pavage de la cour en prolongement de la partie existante de ses installations. Les travaux, pour lesquels l'association sollicite l'aide de la Ville, prévoient une dépense d'investissement estimée à 17.527,38 € TTC.

Après examen, la commission Sports Loisirs et Tourisme propose au Conseil municipal d'y donner une suite favorable, et d'attribuer à l'association la subvention d'investissement établie en la matière, soit un taux de 15% de la dépense, plafonnée à 15% du devis précité.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Benoît DINTRICH,  
**VU** la demande introduite par l'association Equisports en date du 14 avril 2011,  
**SUR** la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- d'attribuer à l'association Equisports dans le cadre des travaux susmentionnés de pavage une subvention de 15% de la dépense dans la limite du devis précité, soit, en fonction des factures à intervenir un montant arrondi et plafonné à **2.630 Euros**,
- d'inscrire ce crédit à la décision modificative n°5/2011 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à procéder au versement de cette subvention entre les mains de l'association.

**Adopté à l'unanimité.**

**Point 5.6. de l'ordre du jour :**

**Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**  
**Travaux de remise aux normes électriques de la maison associative**  
**Attribution de subvention d'investissement**

**L'Adjoint DINTRICH** expose que l'association de pêche d'Erstein sollicite la ville pour une subvention aux travaux de rénovation de son club house et de remise aux normes du système électrique. D'un coût total de 7.130,10 € TTC, les travaux ont été réalisés en février 2011 pour un montant de 6.800 € et un bureau de contrôle obligatoire agréé a vérifié les installations le 30 mars 2011.

La demande a rencontré un avis favorable des commissions compétentes qui proposent l'attribution de la subvention d'investissement établie en la matière à 15% de la dépense.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjoint Benoît DINTRICH

**VU** la demande introduite par l'association agréée pour la Pêche et la protection du milieu aquatique d'Erstein,

**SUR** la proposition de la commission Sports, Loisirs et Tourisme et de la commission Administration et Moyens Généraux,

**décide**

- d'attribuer à l'association agréée pour la Pêche et la protection du milieu aquatique d'Erstein une subvention de 15% du montant des travaux et contrôle technique susmentionnés, soit une aide arrondie à **1.070 Euros**,
- d'inscrire ce crédit à la décision modificative n°5/2011 du budget de la Ville,
- d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à procéder au versement de cette subvention entre les mains de l'association.

**Adopté à l'unanimité.**

## Point 6.1. de l'ordre du jour :

### Attractivité du marché du jeudi

#### Participation de la Ville au coût du « transport à la demande »

L'Adjoint SPIELBERGER expose que trois lignes de bus desservent tous les jeudis matin les villages aux alentours d'Erstein. Ces bus, dont la prestation est prise en charge par la Ville depuis de nombreuses années, permettent aux usagers de se rendre gratuitement à Erstein le jeudi, jour du marché hebdomadaire à 8h30, le retour dans les villages étant assuré à 11h.

En raison cependant du faible taux de fréquentation progressivement constaté des lignes 2 (Schaeffersheim, Bolsenheim, Uttenheim, Westhouse, Osthouse, Erstein) et 3 (Daubensand, Obenheim, Gerstheim, Krafft, Erstein), réduit à une moyenne de 2 à 4 usagers, en regard d'un coût mensuel de 850 €, il est proposé de les interrompre.

Pour toutefois permettre aux usagers, même en nombre réduit, de continuer à se rendre gratuitement au marché du jeudi matin, il est proposé de substituer à ce service celui du « transport à la demande » instauré par la communauté de communes du Pays d'Erstein avec la communauté de communes de Benfeld et environs et la communauté de communes du Rhin, soit une charge mensuelle estimée à 240 € pour la Ville d'Erstein.

#### **Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'adjoint Denis SPIELBERGER,

**CONSIDERANT** la trop faible fréquentation des lignes 2 et 3 des circuits de ramassage gratuit de bus du jeudi matin,

**CONSIDERANT** le souhait de la Ville de maintenir le service offert dans la perspective de l'attractivité du marché du jeudi à Erstein,

**SUR** la proposition de la commission Développement Economique et Attractivité et de la commission Administration et Moyens Généraux,

#### **décide**

- d'approuver la suppression des circuits 2 et 3 de bus précités à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011,
- de substituer à ce service, le jeudi matin, celui des taxis du « transport à la demande » instauré par la communauté de communes du Pays d'Erstein,
- d'approuver la participation de la Ville d'Erstein au coût du « transport à la demande » le jeudi matin sur la base du tarif de la course aller-retour fixée pour 2011 à **4 €** par usager sur le territoire de la communauté de communes du pays d'Erstein et à **8 €** au-delà de ce territoire,
- de conclure avec les compagnies de taxi adhérentes au dispositif une convention rattachée à la prestation des communautés de communes du Pays d'Erstein, de Benfeld et environs et du Rhin,
- d'inscrire annuellement le crédit nécessaire au budget principal de la Ville,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions à intervenir sur ces bases et dans ce cadre avec les prestataires intéressés.

**Adopté à l'unanimité.**

Point 7.1. de l'ordre du jour :

**Budget principal 2011 de la Ville**  
**Crédits reportés de l'exercice 2010 – Affectation des résultats 2010**  
**Décision modificative n° 5**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Conseiller Frank KAUFFEISEN,  
**VU** les délibérations n° 1.1 et 1.3 de la séance relatives à l'approbation des comptes administratifs et à l'affectation des résultats de l'exercice 2010,  
**VU** les délibérations n° 2.1. et n° 2.4. du Conseil municipal du 13 décembre 2010 relatives au budget primitif principal de la Ville et aux emprunts à réaliser,  
**SUR** proposition de la commission Budget et Gestion financière et de la Commission Administration et Moyens généraux,  
**VU** les décisions adoptées en séance,

**décide**

- d'apporter au budget principal 2011 de la Ville les modifications détaillées au sein du tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables et paiements correspondants dont l'attribution à leurs bénéficiaires des subventions y figurant, à signer l'emprunt de 1.852.313 € au titre du budget principal, à réaliser en cas de besoin par tranches fractionnées successives selon les modalités définies par les délibérations précitées du 13 décembre 2010, et à conclure et signer tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.

BUDGET PRINCIPAL 2011	IMPUTATION BUDGETAIRE					
	Dépenses			Recettes		
<u>FONCTIONNEMENT</u>	article	Fonct	Montant	article	fonct	Montant
Autres frais divers	6188	020	2 333 270,68			
<b>Total Chapitre 011</b>			<b>2 333 270,68</b>			
Virement à la section d'investissement	023		0,00			
<b><u>Total mouvements dépenses</u></b>			<b>2 333 270,68</b>			
<b>Excédent de fonct. 2010 reporté</b>				002		2 333 270,68
<b><u>Total mouvements recettes</u></b>						<b>2 333 270,68</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>						
<b>Report déficit d'investissement 2010</b>	001		2 559 949,66			
Terrains (CR)	2312	412	9 632,00			
Terrains (CR)	2312	412	500 000,00			
Terrains (CR)	2312	520	23 382,00			
Terrains (CR)	2312	824	141 227,00			
Terrains (CR)	2312	95	15 418,00			
Terrains	2312	95	3 500,00			
Constructions, aménagements (CR)	2313	025	1 011 645,00			
Constructions, aménagements (CR)	2313	112	15 785,00			

Constructions, aménagements (CR)	2313	211	5 037,00			
Constructions, aménagements (CR)	2313	212	1 137,00			
Constructions, aménagements (CR)	2313	321	64 234,00			
Constructions, aménagements (CR)	2313	323	16 915,00			
Constructions, aménagements (CR)	2313	413	28 973,00			
Constructions, aménagements (CR)	2313	64	1 959,00			
Constructions, aménagements (CR)	2313	71	18 497,00			
Constructions, aménagements	2313	020	22 300,00			
Constructions, aménagements	2313	71	22 600,00			
Constructions, aménagements	2313	314	4 400,00			
Constructions, aménagements	2313	020	4 000,00			
Constructions, aménagements	2313	251	250 000,00			
Installation, matériel technique, Voirie (CR)	2315	814	70 030,00			
Installation, matériel technique, Voirie (CR)	2315	821	21 695,00			
Installation, matériel technique, Voirie (CR)	2315	822	107 380,00			
Installation, matériel technique, Voirie (CR)	2315	824	132 202,00			
Installation, matériel technique, Voirie (CR)	2315	830	23 466,00			
<b>Total Chapitre23</b>			<b>2 515 414,00</b>			
Travaux pour compte de tiers (CR)	4581	822	30 758,00			
<b>Total Chapitre23</b>			<b>30 758,00</b>			
<b><u>Total mouvements dépenses</u></b>			<b>5 474 822,66</b>			
Subventions non transférables CG (CR)						82 600,00
<b>Total Chapitre 13</b>						<b>82 600,00</b>
Emprunt pour équilibre (CR)				1641	020	1 852 313,00
<b>Total Chapitre 16</b>						<b>1 852 313,00</b>
Refacturation travaux pour compte de tiers (CR)				4582	824	50 745,00
<b>Total Chapitre 45</b>						<b>50 745,00</b>
<b>Affectation du résultat 2010</b>				1068		3 489 164,66
<b><u>Total mouvements recettes</u></b>						<b>5 474 822,66</b>

**Adopté à l'unanimité.**

Point 7.2. de l'ordre du jour :

**Budget annexe 2011 de la ZAC Europe**  
**Décision modificative n°1**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Conseiller Frank KAUFFEISEN,  
**VU** les délibérations n° 1.1 et 1.3 de la séance relatives à l'approbation des comptes administratifs et à l'affectation des résultats de l'exercice 2010,  
**VU** la délibération n° 2.2. du Conseil municipal du 13 décembre 2010 relative au budget primitif annexe 2011 de la ZAC Europe et à l'emprunt à réaliser,  
**SUR** proposition de la commission Budget et Gestion financière et de la Commission Administration et Moyens généraux,  
**VU** les décisions adoptées en séance,

**décide**

- d'apporter au budget annexe 2011 de la ZAC Europe les modifications détaillées au sein du tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables correspondantes, à conclure et à signer l'emprunt de 585.474,54 € au titre du budget annexe considéré, à réaliser en cas de besoin par tranches fractionnées successives selon les modalités définies par la délibération précitée du 13 décembre 2010, et à conclure et signer tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.

BUDGET ANNEXE ZAC EUROPE 2011	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	article	Montant	article	Montant
Virement à la section d'investissement	023	1 957 046,56		
<i>Total mouvements dépenses</i>		<b>1 957 046,56</b>		
Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2010			002	1 957 046,56
<i>Total mouvements recettes</i>				<b>1 957 046,56</b>
<u>INVESTISSEMENT</u>				
Affectation du résultat d'investissement 2010	001	2 542 521,10		
<i>Total mouvements dépenses</i>		<b>2 542 521,10</b>		
Emprunt pour équilibre			1641	585 474,54
Virement de la section de fonctionnement			021	1 957 046,56
<i>Total mouvements recettes</i>				<b>2 542 521,10</b>

**Adopté à l'unanimité.**

Point 7.3. de l'ordre du jour :

**Budget annexe 2011 de la zone industrielle de Krafft**  
**Décision modificative n°1**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Conseiller Frank KAUFFEISEN,  
**VU** les délibérations n° 1.1 et 1.3 de la séance relatives à l'approbation des comptes administratifs et à l'affectation des résultats de l'exercice 2010,  
**VU** la délibération n° 2.3. du Conseil municipal du 13 décembre 2010 relative au budget primitif annexe 2011 de la ZI de Krafft et à l'emprunt à réaliser,  
**SUR** proposition de la commission Budget et Gestion financière et de la Commission Administration et Moyens généraux,  
**VU** les décisions adoptées en séance,

**décide**

- d'apporter au budget annexe 2011 de la zone industrielle de Krafft les modifications détaillées au sein du tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables correspondantes, à conclure et à signer l'emprunt de 996.837,35 € au titre du budget annexe considéré, à réaliser en cas de besoin par tranches fractionnées successives selon les modalités définies par la délibération précitée du 13 décembre 2010, et à conclure et signer tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.

BUDGET ANNEXE ZI de KRAFFT 2011	IMPUTATION BUDGETAIRE			
	Dépenses		Recettes	
FONCTIONNEMENT	article	Montant	article	Montant
Virement à la section d'investissement	023	464 034,64		
<i>Total mouvements dépenses</i>		<b>464 034,64</b>		
Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2010			002	464 034,64
<i>Total mouvements recettes</i>				<b>464 034,64</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Report déficit d'investissement 2010	001	1 460 871,99		
<i>Total mouvements dépenses</i>		<b>1 460 871,99</b>		
Emprunt pour équilibre			1641	996 837,35
Virement de la section de fonctionnement			021	464 034,64
<i>Total mouvements recettes</i>				<b>1 460 871,99</b>

**Adopté à l'unanimité.**

## **ANNEXE au procès-verbal du 20 juin 2011**

### **Point 1.1.**

#### **Comptes administratifs 2010 de la Ville.**

#### **Budget principal et annexes de la ZAC "Europe" et de la zone industrielle de Krafft**

Dans le cadre du débat précédant la mise au vote des comptes administratifs de la Ville, le Maire relève que le compte administratif présente des « bonnes et moins bonnes évolutions ». En faisant ainsi abstraction des éléments perturbant la lecture du CA, tel que les recettes complémentaires dégagées de près de 200 K€, ainsi que les écritures comptables liées aux lotissements anciens, les dépenses de fonctionnement 2010 sont en progression limitée à 1,71%, traduisant une bonne maîtrise de ces dépenses. Il s'agit d'une augmentation particulièrement faible malgré les effets cumulés de la croissance de la population et des services, notamment en direction de la jeunesse.

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement, hors recettes exceptionnelles, écritures comptables et recettes issues de la suppression de la régie du gaz (1.299 K€) atteint 104%. Le produit fiscal, en progression de 435 K€ par rapport à 2009 permet de compenser l'impact des réformes. Il révèle l'impact du dynamisme des services et non pas seulement celui de l'augmentation de la fiscalité des ménages et de l'évolution des taux, limitée à 2 %.

La situation budgétaire est saine mais cette même situation n'est pas obligatoirement reconductible. En particulier le dégagement de recettes supplémentaires, complété d'un désendettement net conséquent d'environ 2,1 M€ en 2010, permet de reconstituer des marges d'investissement pour les grands projets d'aménagement en cours de lancement. L'absence de mobilisation de l'emprunt en 2010 permet également de réduire sensiblement le niveau de la dette de la Ville et d'accroître ses capacités à faire face à des urgences nouvelles, notamment celles provoquées par les besoins en places supplémentaires dans les domaines périscolaires et de restauration scolaire.

Seront notamment pris en compte les besoins de restauration scolaire et maternelle de l'accueil de loisir sans hébergement dont le nombre d'enfants inscrits est en très forte augmentation.

Il sera dans ces conditions particulièrement adapté d'affecter réellement les crédits issus de l'excédent de fonctionnement vers les différentes opérations d'investissement identifiées.

Sur un plan analytique, le rapport d'analyse exhaustif du compte administratif communiqué à tous les Conseillers avant la séance présente les résultats d'activité des établissements et structures de la Ville, permettant un suivi linéaire de leurs coûts de fonctionnement. En particulier, certains aspects du budget seront à suivre, relatifs :

- au renforcement de la gestion des coûts du terrain d'accueil des gens du voyage en matière de fluides,
- à l'effort mené en direction de la maîtrise du déficit du "fitness" lequel doit tendre vers l'équilibre, ce qui sera poursuivi en accompagnement des décisions adoptées par le Conseil municipal en la matière,
- à la maîtrise et au contrôle accru des dépenses du poste des télécommunications et de l'informatique.

De manière globale, le Maire précise que l'augmentation de près de 10% de la population et des besoins n'est pas neutre pour les services municipaux, particulièrement dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse, des espaces verts et de la salubrité. Le résultat 2010 est excellent avec un excédent de 3.262.485,68 € après couverture du déficit d'investissement, en progression de 943.557,26 € par rapport à 2009

Le produit fiscal dégagé en 2010 par rapport à 2009 se décompose en trois parties :

- une compensation relais de l'Etat venant en remplacement de la taxe professionnelle – TP avec 4.164 K€ (+ 147 K€ par rapport au produit de la TP 2009, liée à une progression des bases de TP de 3,9 %) ;
- la fiscalité des ménages avec 2.931 K€ (+ 184 K€ liée à la dynamique des bases et à l'évolution modérée des taux de 2 %) ;
- des rôles supplémentaires (régularisations): 123 K€ (+ 103 K€ par rapport à ceux perçus en 2009).

Il est précisé que :

- La dotation globale de fonctionnement – DGF de la Ville baisse de 63 K€ ;
- La perte de la dotation de solidarité rurale – DSR, suite au passage à plus de 10 000 habitants, a été de 108 K€ en 2010, puis sera de 32 K€ en 2011. Cette baisse est en partie compensée en 2010 par le rôle positif de l'évolution démographique sur la dotation forfaitaire avec + 45 K€ ;
- La compensation pour perte de base de TP a été de 230 K€ en 2010, soit une réduction de 115 K€ par rapport à 2009. L'exercice 2011 verra la fin de la compensation avec - 230 K€ par rapport à 2010.

M. KIEFER, intervenant pour le groupe « Osons le changement » déclare l'accord de ce dernier sur les conclusions présentées sur la maîtrise des dépenses ainsi que sur la nécessité de suivre plus particulièrement l'évolution des coûts de téléphonie.

En conclusion des interventions, le Maire souligne la qualité des documents de synthèse et d'analyse remis avant la séance, traduisant la volonté de transparence à l'égard des éléments chiffrés et des coûts dans tous les aspects de la gestion communale et des services.

## **COMMUNICATIONS**

### **📁 Tarifs de la restauration scolaire**

En complément aux éléments évoqués lors des débats, l'adjointe HERBETH fait connaître qu'en liaison avec le prestataire titulaire du marché, les tarifs municipaux de la restauration scolaire resteront inchangés pour l'année 2011/2012 à venir, identiques à ceux de l'année qui s'achève, cela malgré les perspectives d'accroissement du nombre de repas à livrer.

### **La séance est close à 22h05**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc WILLER.